

Département de l'Yonne**Communauté de
Communes du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	14 septembre 2011	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	14 septembre 2011	communautaires
		En exercice: 29
		Présents : 29
		Votants : 29

**Séance du 26 septembre 2011**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt six septembre deux mille onze à dix neuf heures, à l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Mohamed BELKAID (suppléant de Madame Miren MATIVET-KERBRAT), Monsieur Yann CHANDIVERT (suppléant de Monsieur Yves GENTY), Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Yves GENTY, suppléé par M. Yann CHANDIVERT
Madame Miren MATIVET-KERBRAT, suppléée par M. Mohamed BELKAID

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : versement de cotisation au Syndicat Mixte d'Etude pour le
Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Centre Yonne

N°FIN /2011/53

Conseil communautaire du
26 septembre 2011

OBJET : versement de cotisation au Syndicat Mixte d'Etude pour le
Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Centre Yonne

Vu l'article L 5214-16 du CGCT relevant des compétences des
Communautés de Communes,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCLD/2002/0995 portant constitution de la
Communauté de Communes du Jovinien et mentionnant l'exercice de la
compétence des déchets ménagers,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCLD/2004/0280 portant modification des
statuts de la Communauté de Communes du Jovinien, et en particulier la
compétence Déchets,

Vu l'avis favorable du bureau de la CCJ, réuni le 19 septembre 2011,

Considérant l'adhésion de la CCJ au Syndicat Mixte d'Etude pour le
Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Centre Yonne,

Considérant la délibération n° 35/2009 relative au versement de la cotisation
au Syndicat

Considérant la cotisation fixée à 0,85 €/habitant/an à compter de l'exercice
2011,

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

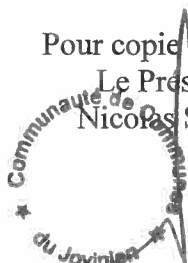


DECIDE d'accepter le montant de la cotisation au Syndicat Mixte d'Etude
pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Centre Yonne fixé
à 0,85 €/habitant/an à compter de 2011.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les documents
nécessaires au versement de cette cotisation.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture : 27/09/2011

date de publication : 27/09/2011